

Solvay entrepreneurs
25 avril 2017

Aspects juridiques

Etienne Wery

Ulys

etienne.wery@ulyes.net

Qu'est ce que le droit ?

- Un savoir
- Un savoir faire

- Ce que la soirée ne sera pas ...
- Pour cela, il y des [sites web](#)



Qu'est ce que le droit appliqué aux affaires ?

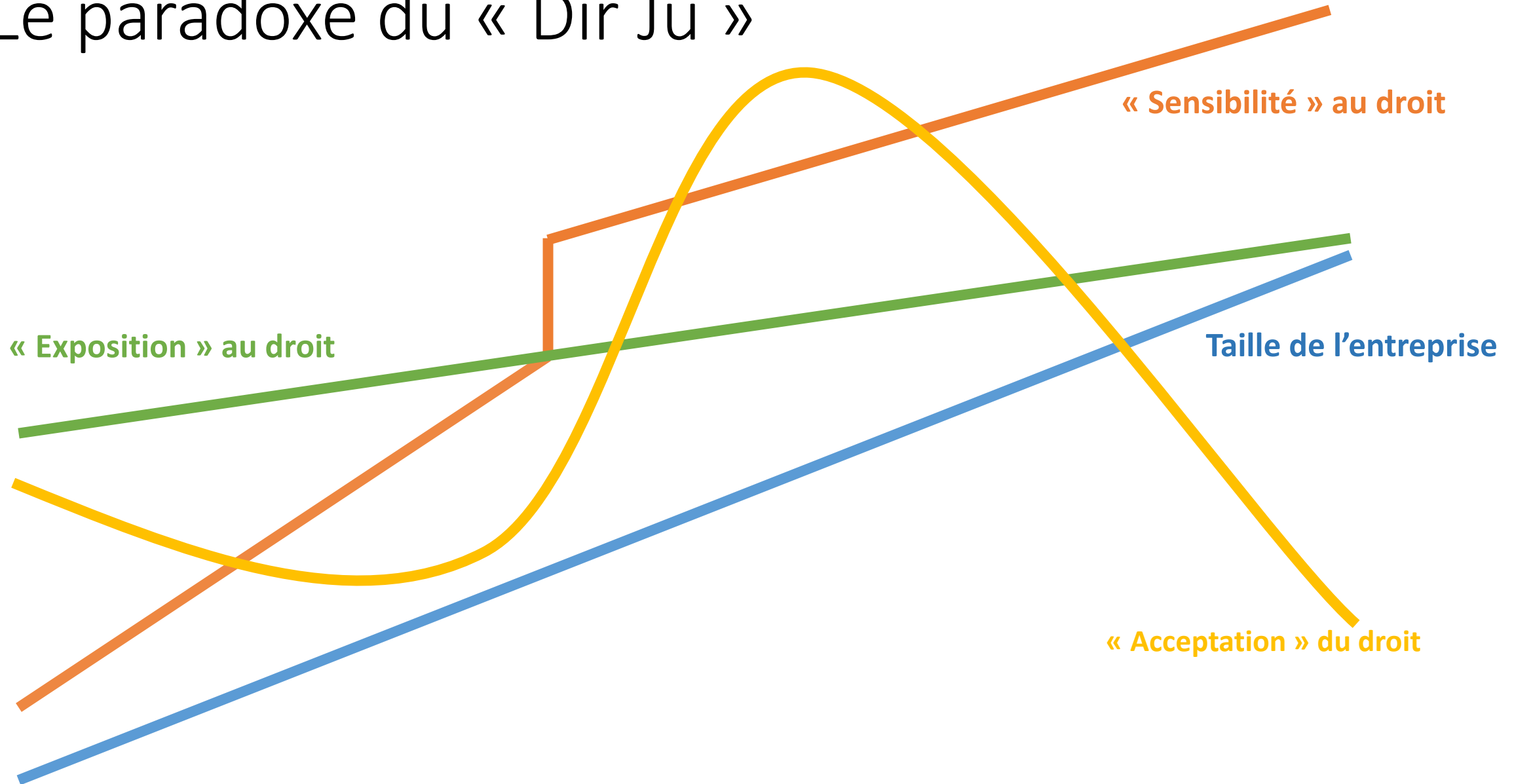
- Un savoir
- Un savoir faire

- Une contrainte
- Une opportunité
- Une arme
- Un marché

- Le droit se pratiquait « chacun dans son coin » ; il est devenu un vecteur d'interaction permanente



Le paradoxe du « Dir Ju »



CREATION

Enthousiasme +++
Moyens - - -

MUTATION

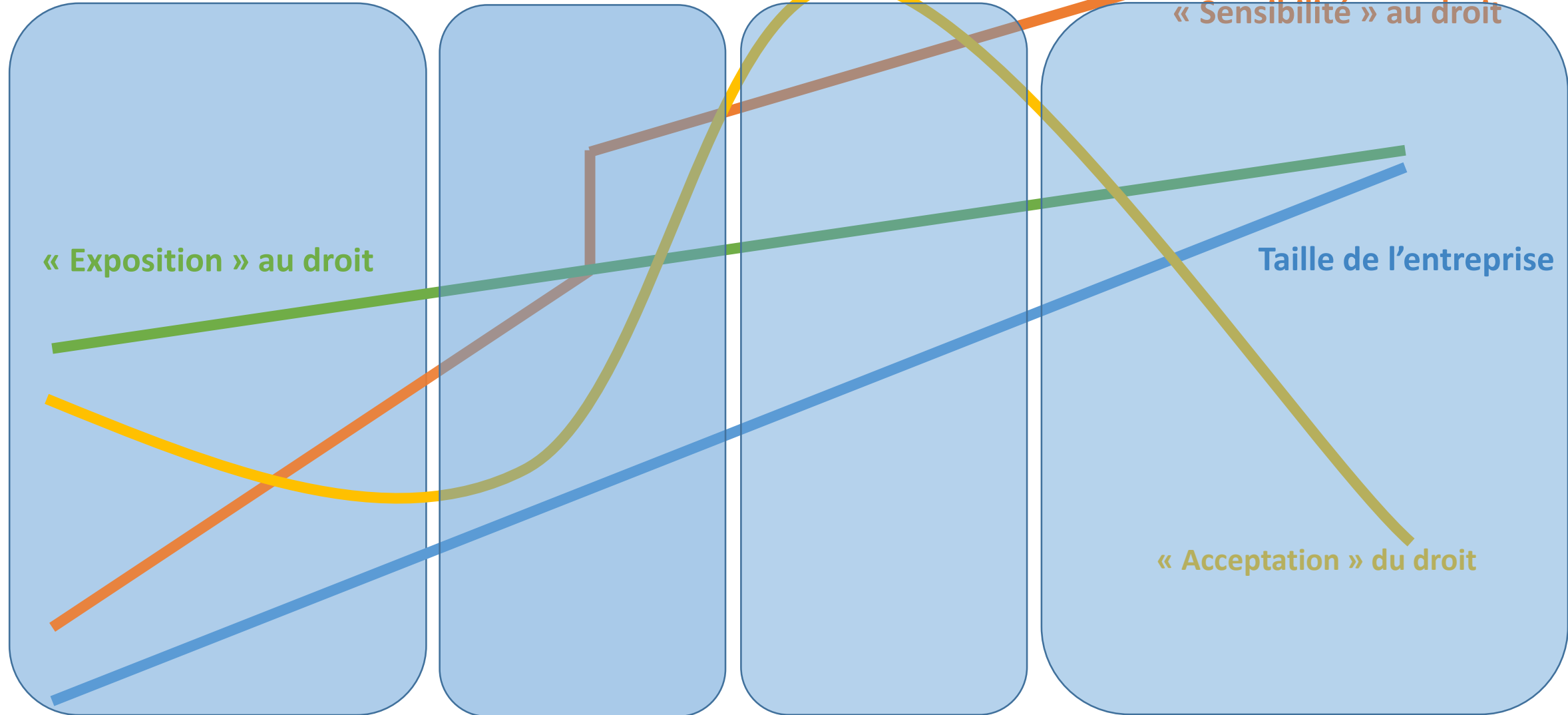
Enthousiasme ?
Moyens ?

REACTION

Enthousiasme +++/?
Moyens +++/?

STABILISATION

Enthousiasme - - -
Moyens +++

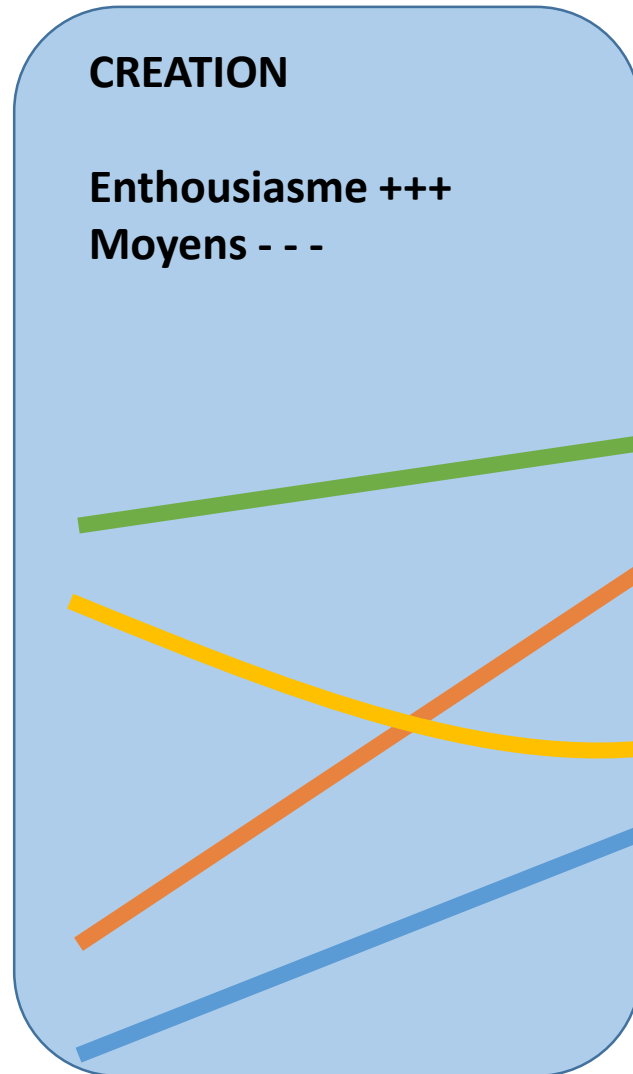


Focus sur les start-up

« Sensibilité » au droit :
faible mais pas nulle.
Souvent mal ciblée

« Exposition » au droit :
d'autant plus forte que le
marché est 'tech' ou 'e-'

« Acceptation » du droit :
envie de bien faire



Taille de l'entreprise

Décalage entre expositions perçue et réelle

- Statuts
- Conditions générales
- Contrats d'emplois
- Pacte d'actionnaire
- Rémunération
- Fiscalité
- Protection de l'idée/concept
- Protection de PLA/PI
- Cadre réglementaire
- Impact à LT des décisions de CT
- Validation juridique du business plan
- Analyse juridique de la concurrence
- Anticipation et prise en compte du marché unique
- Anticipation des tours de table suivants
- Cas particulier des modèles disruptifs
- Titularité des droits de PI
- Anticipation des tensions entre associés

Décalage entre expositions perçue et réelle

- La proximité avec le monde des « e » et des « i » augmente l'exposition au droit
- La proximité avec la dématérialisation augmente l'exposition au droit
- Proportionnellement, le « poids du droit » (l'exposition) est considérablement plus lourd sur les start-up.

Décalage entre expositions perçue et réelle

- La norme de droit est d'origine européenne
 - Développement exponentiel des directives
 - Apparition de plus en plus fréquente des règlements
- Rôle des juges
- Importance des procédures de référé et de cessation
- Rôle de la CJUE : d'un contrôle de la légalité à l'émergence d'une cour suprême
- Importance des autorités non-judiciaires :
 - Commission vie privée et comités sectoriels
 - Conseil de la concurrence
 - Autorités de régulation et déontologiques

Renaissance des valeurs

- Un cadre ancien (révolution française)
- Un cadre composé de valeurs plus que de règles
- L'exemple des règles déontologiques
- Résurrection lors de l'inclusion dans le droit de l'UE via la [charte](#)
- Paradoxe : l'objet protégé est souvent lui-même au cœur du business model (ex: image, photo, données, etc.)
- Impact sur la prévisibilité et la sécurité juridique

La preuve par les technologies clés 2020

- 9 domaines d'application
- 47 [technologies clés](#)

Cas vécus : e-health

- Absence d'autorisation du comité sectoriel
- Technologie fondée sur la carte e-ID
- Export, réutilisation, cession, etc. des data
- Pas conscient de la qualification du 'medical device'
- Mauvaise compréhension de la donnée anonyme / codée
- Mauvaise compréhension du consentement
- Sous-estimation de la résistance des professions réglementées

Cas vécus : e-commerce

- Problème d'approvisionnement/sourcing (distribution sélective)
- Incompréhension du droit de rétractation
- Qualification erronée du « produit » ou du « service »
- Approche marketing incompatible avec l'approche juridique (marketplace)
- Sous-estimation des contraintes liées au paiement (restrictions Visa et MasterCard)
- La société n'est pas titulaire des droits de PI

Cas vécus : paiements, banques, fintech

- Cas le plus fréquent : incompréhension de l'agrément et de ses exceptions
- Sous-estimation du délai nécessaire à l'agrément/exemptions
- Erreur de qualification : e-monnaie, e-paiement, DSP, DSP2, crowdfunding, appel à l'épargne,
- Oubli de prise en compte sérieuse du cadre « données perso »
- Sous-estimation de la résistance des banques

Cas vécus : erreur sur le cadre juridique

- Directive vs. Règlement EU

Cas vécus : les modèles disruptifs

- Sous-estimation de la résistance des professions bousculées
- Sous-estimation de la résistance du public
- La transformation de la finalité de certaines règles (ex : le droit de la concurrence : de la réglementation du marché à une arme invoquée entre entreprises)
- Sous-estimation du coût et de la résilience aux actions juridiques
- Le cas Uber
- Le cas AirBNB

Positionnement du DSI dans la direction

- Rôle du DSI :
 - Le gardien d'un système informatique
 - Devient le gardien de la transformation numérique de l'entreprise
- Place du DSI dans l'entreprise
- Il n'est plus un fournisseur interne, il est un acteur actif de l'évolution du métier

Deux sites d'infos

- [Ulys](#)
- [Droit & Technologies](#)